

DGAUST

Mairie de Thonon-les-Bains
Registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 24 octobre 2022

CM20221024-10

TRAVAUX

Convention avec l'association Rhône-Alpes des Amis de Saint-Jacques. Marquage du chemin de Saint-Jacques-de Compostelle.

Madame DE LA IGLESIA, Conseillère Municipale déléguée, expose :

VU le projet de convention ci-annexée,

La Commune a été sollicitée par l'association Rhône-Alpes des Amis de Saint-Jacques (ARA) qui assure la promotion et la valorisation des chemins qui mènent à Saint-Jacques-de-Compostelle.

Tout au long du Moyen-Âge, Saint-Jacques-de-Compostelle fut la plus importante des destinations pour de nombreux pèlerins venant de toute l'Europe. Aujourd'hui, ces chemins sont reconnus comme figurant parmi les premiers itinéraires culturels européens et attirent de nombreuses personnes. Depuis 1998, certains tronçons sont également inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO.

L'association cherche, en collaboration avec le Département de la Haute-Savoie, à identifier le chemin de raccordement du Chablais qui, depuis Saint-Gingolph puis Evian-les-Bains et Thonon-les-Bains, permet de rejoindre Genève, point de départ de la « via Gebennensis » (Chemin de grande randonnée GR 65) qui relie Le Puy-en-Velay, puis la « via Podiensis » jusqu'à Puente-la-Reina (Espagne) et enfin le « Camino Frances », à travers l'Espagne jusqu'à Saint-Jacques-de-Compostelle.

L'association souhaite ainsi, avec les services du Département, poser à Saint-Gingolph et à Saint-Julien-en-Genevois un panneau d'accueil spécifique au chemin de Compostelle, et baliser notamment la traversée de Thonon-les-Bains par des clous au sol figurant la coquille directionnelle bien connue.

Le cheminement envisagé doit ainsi mettre en relief le patrimoine thononais et participer plus globalement à l'attractivité culturelle et touristique de la Commune.

Par conséquent et à ce titre, il est proposé que la Commune prenne en charge l'acquisition et la pose des 30 clous en bronze nécessaires au balisage (850 € HT) de la traversée de la Commune (voies communales). L'association s'engage en contrepartie à valoriser ce cheminement dans ses différentes actions de communication.

Compte tenu de l'intérêt patrimonial et touristique de ce balisage qui doit contribuer à l'attractivité de notre territoire,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

APPROUVER les termes de la convention ci-jointe,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention.



MAIRIE DE THONON-LES-BAINS

Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de THONON-LES-BAINS

Séance du 24 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué régulièrement le dix-huit octobre deux mille vingt-deux, s'est réuni à l'Espace Tully, dans la Grande Salle, sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Maire de la Ville.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux :

M. Christophe ARMINJON, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Karine BIRRAUX, M. Gérard BASTIAN, M. Jean-Pierre FAVRAT, Mme Emily GROUPI, M. Jean DORCIER, Mme Cassandra WAINHOUSE, M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Véronique VULLIEZ, M. Philippe LAHOTTE, Mme Carine DE LA IGLESIA, M. Mustafa GOKTEKIN, Mme Katia BACON, M. Patrick TISSUT, M. Joël ANNE, M. Serge DELSANTE, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Richard BAUD, M. René GARCIN, Mme Sylvie COVAC, Mme Laurence BOURGEOIS, M. Jean-Baptiste BAUD, Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET, M. Marc-Antoine GRANDO, M. Franck DALIBARD, M. Jean-Louis ESCOFFIER, Mme Astrid BAUD-ROCHE, M. Arnaud BERAST (à partir de 19h19).

Absents excusés :

Mme Nicole JAILLET, M. Michel ELLENA, Mme Catherine PERRIN, Mme Brigitte MOULIN, Mme Deborah VERDIER, Mme Marie-Jo GUIGNARD-DETRUCHE, M. Quentin DUVOCELLE, M. Mickaël BEAUJARD, Mme Emmanuelle VUATTOUX, M. Arnaud BERAST (jusqu'à 19h19).

Les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom, par application des dispositions de l'article L. 2121-20 relatives à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales :

NOMS DES MANDANTS	A	NOMS DES MANDATAIRES
Mme Nicole JAILLET	à	Mme Véronique VULLIEZ
M. Michel ELLENA	à	M. Jean DORCIER
Mme Catherine PERRIN	à	M. Philippe LAHOTTE
Mme Brigitte MOULIN	à	Mme Isabelle PLACE-MARCOZ
Mme Deborah VERDIER	à	M. Gérard BASTIAN
Mme Marie-Jo GUIGNARD-DETRUCHE	à	Mme Sophie PARRA D'ANDERT
M. Quentin DUVOCELLE	à	M. Franck DALIBARD
M. Mickaël BEAUJARD	à	M. Serge DELSANTE
Mme Emmanuelle VUATTOUX	à	M. Jean-Claude TERRIER
M. Arnaud BERAST (jusqu'à 19h19)	à	Mme Astrid BAUD-ROCHE

Le Conseil Municipal a désigné secrétaire de séance Mme Sylvie COVAC.

Le compte rendu de la séance est affiché par extraits à la porte de la Mairie le trente et un octobre deux mille vingt-deux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les propositions présentées.

Les signatures des Conseillers Municipaux figurent dans le registre, au feuillet de clôture de séance.

Le Maire,



Christophe ARMINJON.



Le secrétaire de séance,



Sylvie COVAC

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Maire de Thonon-les-Bains, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble, par voie postale ou par voie électronique (www.telerecours.fr), dans ce délai ou à compter de la réponse de la Commune de Thonon-les-Bains, si un recours gracieux a été préalablement déposé.